



TOURNOI DE LA COTE D'AZUR ADULTES

Objet : Règlement Tournoi CA Adultes

Comité Départemental de Badminton
BAD'06
Chez Fabrice MELLANO
Bâtiment B
78 Route de Grenoble
06200 NICE

Nice, le 11/10/2018

Article 1 : Autorisation et Organisation

Le **Comité Départemental de Badminton des Alpes Maritimes (BAD'06)** organise le Tournoi de la Côte d'Azur Adultes 2018-2019.

Ce championnat se déroulera les samedi 30 et dimanche 31 mars 2019 à Nice, UFR STAPS, route de Grenoble 06200 NICE.

Le Tournoi est autorisé par la FFBaD sous le numéro suivant : **1802246.**

Article 2 : Règles et règlements

Ce championnat, dont l'autorisation est demandée à la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT), est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés dans les clubs des **Alpes Maritimes, du Var et de Monaco.**

Article 3 : Licences

Lors de ce tournoi, les licenciés devront être en possession de leur licence compétition de la saison **2018-2019** lors de la date limite d'inscription.

Article 4 : Conditions d'inscription

Les séries P, D, R et N de la catégorie **SENIOR et VETERANS** sont concernées.

Le tournoi est ouvert aux joueurs Minimes de classement minimum R6 dans le ou les tableaux où ils s'inscrivent, Cadets et Juniors sans limite de classement.

En simple, les joueurs ne peuvent s'inscrire **que** dans la série correspondant à leur classement établi à la dernière mise à jour. Chaque joueur sera positionné dans le tableau de la série correspondant à son CPPH le jour du tirage des poules, le **lundi 18 mars 2019.**

Pour les doubles et doubles mixtes, la paire sera positionnée dans la série du joueur ou de la joueuse le ou la mieux classé(e).



Les inscriptions se feront directement par le site badiste.fr

La clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 15 mars 2019 à minuit**.

Article 5 : Joueurs mineurs

Pour les joueurs mineurs, une autorisation parentale devra être fournie, mentionnant le nom de l'adulte responsable (présent sur la compétition pendant toute la durée où le mineur est présent sur la compétition) et visée par l'autorité parentale.

Article 6 : forme des tableaux

Les tableaux seront homogènes dénommés Top A (meilleures cotes), Top B à Top G ou plus par exemple (moins bonnes cotes).

Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction de leur CPPH à la date du tirage au sort de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

Dans la mesure du possible, les joueurs seront répartis dans des poules de 4 joueurs avec 2 sortants par poule, puis le tableau sera en élimination directe.

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit (dans le cadre réglementaire fédéral) de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 7 : Limitations et annulation d'inscriptions

BAD'06 se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits afin d'effectuer la compétition dans le week-end et de ne pas dépasser le nombre maximal de matchs par joueur à savoir 8.

Article 8 : Echancier

Tous les joueurs seront convoqués 1h avant l'heure prévue pour leur 1er match.

L'échancier sera donné à titre d'information et **pourra être modifié** pour le bon déroulement du tournoi.

Les clubs recevront leurs convocations concernant leurs joueurs et joueuses au plus tard le **mercredi soir** précédant la compétition.

Article 9 : Modalités d'inscription

Le montant des inscriptions est fixé à **12 Euros** par participant pour un tableau, puis **15€** pour 2 tableaux.

Les joueurs ne pourront s'inscrire que dans 2 tableaux maximum, en sachant que le samedi se dérouleront les simples et les doubles Hommes et Femmes, le dimanche se joueront les mixtes.

Il est donc impossible de s'inscrire sur les 3 tableaux.

Les clubs devront s'acquitter du règlement des inscriptions par virement bancaire après la compétition, à réception de la facture. En cas de retard de paiement d'un club, une majoration de 10 € par semaine de retard sera demandée par la commission Adultes (toute semaine commencée étant due).



Article 10 : Têtes de séries et Tirage au sort

Les têtes de séries et les têtes de poules **seront déterminées** à partir du CPPH à la date du tirage au sort, pour chaque série, à savoir le lundi 18 mars 2019.

Le logiciel Badplus sera utilisé pour la confection des tableaux.

Article 11 : Forfaits et remplacements

Tout forfait lors de la compétition **devra être justifié** dans les 5 jours suivant la compétition et l'inscription sera due. Toute absence **non justifiée** sera considérée comme forfait volontaire.

Article 12 : Arbitrage

Des arbitres, nommés par la CDA, pourront officier durant la journée de la compétition. En cas de match sans arbitre, les joueurs devront s'auto-arbitrer. Cependant, tout joueur pourra **faire appel au juge-arbitre**, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible **et si nécessaire**, un arbitre (ou faisant office).

Article 13 : Temps

Les joueurs **disposeront** d'un temps de préparation de l'appel du match au début du match (Toss et Test des volants compris) de 3 min.

Article 14 : Juge-Arbitre

Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel pendant la durée du tournoi. Les Juges-Arbitres ont le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas le présent règlement. Ils appliqueront aussi la procédure de gestion des cartons et des sanctions de la FFBAD.

Article 15 : Récompenses

Les « Vainqueurs et finalistes » seront récompensés par des lots, à l'appréciation de BAD'06.

Article 16 : Tenues, Volants et accessoires

Une **tenue** de badminton – publicité comprises - (maillots & **shorts** ou jupette pour les filles), conforme au Règlement général des compétitions de la FFBAD en vigueur, **sera exigée** sur les terrains pour toutes les séries.

Le Volant Officiel de la compétition sera le RSL Tourney 3.

Le Club organisateur aura le devoir d'avoir des boîtes de volants à la vente pendant le tournoi à un prix raisonnable (en accord avec la commission compétition).

Tous les matchs se joueront avec des volants en plume.

Une boîte de volants officiels devra être achetée et utilisée par les joueurs d'un même match en cas de désaccord entre eux.

Les volants sont **à la charge des joueurs de façon équitable (partage)**.



Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les **accessoires utiles et nécessaires** à son match (02 raquettes conseillées, maillot, serviette, boisson, alimentation, etc.).

Les volants seront fournis par BAD'06 pour toutes les finales dans la limite de 3.

Article 17 : Fautes et lets

Les fautes et lets (structures / filins / ...) seront précisées par le juge arbitre au début de la compétition.

Article 18 : Droit d'image

Le comité d'organisation **se réserve le droit**, et sans contrepartie, d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi.

Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître **au plus vite** lors de son arrivée dans la salle auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

Article 19 : Règlement médical

Tout joueur en **arrêt de travail ou de maladie** pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi dessus) d'un médecin. Tout joueur en **possession d'une ordonnance médicale** indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge-Arbitre **avant son premier match** du tournoi.

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. En **cas de contrôle anti-dopage positif** consécutif à ce tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au BAD'06 par le joueur, à ses frais.

Article 20 : Adoption du règlement

Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.

Le BAD'06 et le Juge Arbitre remercient par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce championnat départemental pour la satisfaction de tous.

Pour tout renseignement sur la compétition et le lieu, merci de contacter Sylvain CORMENIER au 06-24-56-94-79 ou par mail adultes@bad06.com.